



RÉGULATIONS du 76ème FIM RALLY 2023

Règles supplémentaires

Règ. 1 Organisation

Le Rally FIM 2023 est organisé par: Le **Moto Club Aragón et la FARAM (Federación Aragonesa de Motociclismo)** (mentionnés dès ici comme l'Organisateur, par délégation de la **RFME (Real Federación Motociclista Española)** (mentionnée dès ici comme RFME).

L'événement aura lieu entre le **23 et le 25 Juin 2023** d'accord avec le Code FIM pour les rassemblements touristiques (mentionné dès ici comme CTG) – Catégorie 1.1 section FIM Rally; avec les règles de la FIM, les règles des FMNR, ainsi qu'avec ces règles supplémentaires.

Règ. 1.1

L'organisation du Rally FIM 2023 a été déléguée à:

Nom: **Moto Club Aragón & FARAM**
Adresse: Avda. José Atarés 101, 50018 Zaragoza
Site Internet: <http://www.fim-rally2023.com>

Contact: info@fimrallyzaragoza.com ou formulaire de contact à <http://www.fim-rally2023.com>

Règ. 1.2 Comité Exécutif

Président du Jury FIM:	Niels Hansen	FIM Lic. No.: 15601
Membre(s) du CTL:	Jean Cristophe Regal	FIM Lic. No.: 14421
Directeur du FIM Rally 2023:	Roberto Royo-Villanova Martinez	FIM Lic. No.: -
Directeur adjoint:	José María Usón Jiménez	FIM Lic. No.: 16452
Administrateur pour l'environnement:	Jesús López Notario	FIM Lic. No.: 15544
Équipe Classements:	Franz Pintarich	FIM Lic. No.: 15605
	Stjepko Varga	FIM Lic. No.: 14322

La première reunion du Comité Exécutif (Président du Jury FIM, Délégué CTL et Organisateurs) se tiendra le 22 Juin 2023 à 18:00 heures à:

Lieu de la réunion: Camping Ciudad de Zaragoza
Adresse: c/ San Juan Bautista de la Salle s/n - 50012 Zaragoza
Coordonnées GPS: 41°38'16"N 0°56'34"W

La première reunion des délégués se tiendra le 23 Juin 2023 à 18h00 à:

Lieu de la réunion: Camping Ciudad de Zaragoza
Adresse: c/ San Juan Bautista de la Salle s/n - 50012 Zaragoza
Coordonnées GPS: 41°38'16"N 0°56'34"W

Les reunions suivantes seront fixées par le Comité Exécutif.



Règ. 2 Participation dans le Rally

Se fera d'accord avec l'Art. 2.2 de la Partie Générale du CTG et l'Art. 2 de la catégorie 1.1 du CTG.

Règ. 2.1. Règles COVID-19

En accordance avec les regulations actuelles, il n'y aura pas des restrictions COVID, mais cela pourrait changer. Un peu avant l'évènement les regulations COVID en vigueur seront étudiées et appliquées si nécessaire.

Règ. 3 Inscriptions

Reg. 3.1

Les inscriptions individuelles seront faites à l'aide du formulaire disponible à ce fin, et que sera fourni aux FMNs par l'Organisateur (Art. 3 de la catégorie 1.1 du CTG).

Les FMNs retourneront les formulaires remplis à l'Organisateur après vérification (voir adresse dans la Règ.1.1).

Les participants non affiliés à leur Fédération Nationale (FMN) peuvent envoyer leurs formulaires directement à l'Organisateur, à l'adresse: info@fimrallyzaragoza.com

Dans le formulaire d'inscription, dans la case prévue pour écrire la "Fédération Nationale", le participant non affilié écrira sa nationalité. La case "Numéro de série/FMN" restera vide.

Règ. 3.2

Les FMNs devront établir une liste de leurs participants qui devra être envoyée à l'Organisateur, à l'adresse de courrier électronique indiquée dans la Règ. 1.1.

Cette liste sera créée en remplissant la feuille Excel envoyée avec le matériel d'information/invitation. Dans cette liste, il est prié de mentionner le nom, le numéro de licence et l'adresse de courrier électronique du participant inclu dans la Délégation Nationale (IMPORTANT!)

Pour les inscriptions allant directement à l'Organisateur, celui-ci devra les introduire dans la feuille Excel.

Ces feuilles Excel devront être envoyées par l'Organisateur à l'équipe des classements CTL sitôt complétées.

Règ. 4 Coût de l'inscription

Le coût de l'inscription est fixé par la Fédération de chaque participant. Il est composé de la taxe de l'Organisateur de **200 Euros (€)** plus les dépenses administratives que peuvent être ajoutées par les FMN. Le total sera mentionné en Euros (€). Le coût du virement sera payé par l'expéditeur (coût partagé -SHA pour les membres de l'UE).



Les enfants âgés entre les 8 et 12 ans payeront le 50% du coût pour les adultes. Les enfants âgés de moins de 8 ans seront admis sans aucun coût.

L'inscription comprend:

- Un sac avec kit de bienvenue
- Un repas de pique-nique
- Un repas assis
- Trois dîners assis
- Spectacle musical
- Accès et utilisation des installations du siège principal du Rally (Camping de Zaragoza)
- Accès et utilisation de la piscine et du bar du siège principal du Rally
- Droit de participation dans les Jeux Motocyclistes.
- Droit de parking dans le Camping de Zaragoza
- Participation à l'excursion du samedi au "Monasterio de Veruela", y compris la taxe d'entrée dans le monastère et le transport en car, (si toujours celui-ci a été demandé au préalable dans la feuille d'inscription)

Le coût de l'inscription doit être payé complètement par les FMNs des participants **avant le 10 Avril 2023** au compte bancaire suivant:

Nom du titulaire du compte:	REAL FEDERACION MOTOCICLISTA ESPAÑOLA
Adresse du titulaire du compte:	C/ DIEGO DE LEON 55 – MADRID 28006 ESPAÑA
Nom de la banque:	BANCO DE SANTANDER
IBAN:	ES2600496699112016269589
BIC/SWIFT:	BSCHEM33
But du virement:	FIM-Rally & description

Tous les paiements seront faits en Euros (€). Le coût du virement sera payé par l'expéditeur.

L'Organisateur se réserve le droit de rejeter les inscriptions arrivées après la date de clôture des mêmes.

Si l'Organisateur décide d'accepter des inscriptions arrivées après leur date de clôture, un surcoût de jusqu'à 25% peut être appliqué.

Si l'Organisateur décide d'accepter des inscriptions faites sur place à l'arrivée dans le Rally, un surcoût de 25% sera appliqué.

Règ. 5 Date de clôture des inscriptions

La date limite pour les inscriptions et la réservation de l'hébergement est le **10 Avril 2023**.



Règ. 6 Cadeaux, souvenirs et services pour les participants

Chaque participant ayant payé le coût de son inscription à travers sa FMN, recevra les bénéfices minimales établis dans la liste se trouvant dans l'Art. 4 de la catégorie 1.1 du CTG.

Règ. 7 Hébergement

- 100% du coût de la reservation dans le camping sera payé avec l'inscription.
- 100% du coût de la reservation dans un hôtel sera payé avec l'inscription.

Les reservations dans le camping ou un hotel seront faits dans le formulaire "hébergement". Les coûts de l'hébergement seront payés en même temps que la taxe d'inscription, c'est-à-dire avant le **10 Avril 2023** dans la banque indiquée dans la Règ. 4.

Tous les paiements seront faits en Euros (€) et devront inclure les frais de virement (SHE pour les membres de l'EU).

Règ. 8 Excursions optionnelles

Les reservations pour les excursions optionnelles devront être faites lors de l'inscription, dans un formulaire exclusif fourni. Ces excursions devront être payées complètement en même temps que l'inscription (avant le 10 Avril 2023).

Pour le mercredi 21 Juin 2023 il y aura deux excursions proposées. La première aura comme destination le château de Loarre, et la deuxième le Monastère "San Juan de la Peña", une construction creusée dans le rocher et le lieu de la fondation du Royaume de l'Aragon, plus tard ayant fondé le Royaume d'Espagne avec celui de Castille. Les deux excursions sont indépendantes mais peuvent être faites le même jour.

L'excursion du jeudi 23 Juin 2023 se fera au "Monasterio de Piedra", un magnifique parc naturel avec des cascades.

Règ. 9 Accueil/Centre Administratif

Le Bureau d'Accueil/Centre Administratif sera ouvert: du lundi 19 Juin au dimanche le 25 Juin 2023.

Situation: Camping Ciudad de Zaragoza
Adresse: C/ San Juan Bautista de la Salle s/n - 50012 Zaragoza
Coordonnées GPS: 41°38'16"N 0°56'34"W

Horaire d'ouverture du Bureau d'Accueil/Centre Administratif:

20 Juin 2023 de 10h00 à 21h00



21 Juin 2023	de 09h00 à 20h00
22 Juin 2023	de 09h00 à 21h00
23 Juin 2023	de 09h00 à 21h00
24 Juin 2023	de 09h00 à 21h00
25 Juin 2023	de 09h00 à 20h00
26 Juin 2023	de 09h00 à 12h00

À son arrivée, chaque participant recevra l'information sur le lieu de rassemblement à partir duquel chaque équipe nationale commencera son parcours vers le Contrôle Officiel d'Arrivée.

Les documents d'inscription, les véhicules et les documents d'identité des participants seront contrôlés dans l'Accueil dès l'arrivée.

Les cachets FIM Meritum et Co-Meritum ne seront pas distribués, puisque le processus est maintenant automatique.

Après l'identification correcte du participant, sa "carte de classement" (semblable à sa carte d'identification, mais utilisée pour le classement) sera introduite dans la "boîte des résultats" pour être comptabilisée à cette fin.

Les participants non affiliés à une FMN ou leurs organes délégués ne seront pas classifiés.

La date et/ou l'heure limite pour les inscriptions pour le calcul du classement seront décidées par le Président du Jury FIM.

S'il apparaît un problème avec le classement d'un participant, ce problème sera résolu par la CTG entre le délégué de la FMN et les membres de l'équipe FIM CTL des classements.

Règ. 10 Arrivée

La cérémonie de l'arrivée officielle se tiendra le 23 Juin 2023 de 10h00 à 16h00 en ville de Saragosse.

Les formulaires d'inscription ne seront acceptés ni comptabilisés pour le classement ni en copie ni en original lors de cette cérémonie au Contrôle d'Arrivée officielle. Les arrivées tardives doivent d'abord se pointer au Contrôle d'Accueil.

Les inscriptions valables pour le classement ne seront traitées qu'au Bureau Administratif de l'Accueil, et non pas au Contrôle d'Arrivée officielle selon la **Règ. 9**.

Règ. 11 Parc fermé de l'Arrivée

Après le contrôle d'Arrivée officielle, les motos devront rester garées dans le Parc Fermé d'Arrivée jusqu'à ce que la dernière nation est rentrée dans ce Parc. Les participants pourront quitter le Parc Fermé mais il sera sécurisé jusqu'à 16:00.



Règ. 12 Résultats et Classements

Ils se feront en accord avec l'Art. 8 de la catégorie 1.1 du CTG.

Reg. 13 Disqualification

Les participants peuvent être disqualifiés à la discrétion du Comité Exécutif de Rally s'il l'estime nécessaire.

Règ. 14 Cérémonie de distribution de Prix

Se fera selon l'Art. 13 de la catégorie 1.1 du CTG.

- La soirée du 24 Juin 2023. (Siège du Rally) – Prix Interclubs, prix relatifs à l'âge, prix spéciaux.
- La soirée du 25 Juin 2023, (Siège du Rally) – Challenges, remise de la Torche d'Honneur, présentation du prochain Rally FIM et Cérémonie de Clôture.

Règ. 15 Délégués Nationaux

Chaque FMN participante doit nommer un délégué possédant une licence de Tourisme. La nomination devra se faire par écrit à l'Organisateur au moins 15 jours avant le commencement du Rally. (Voir l'Art. 8 de l'annexe C du CTG (Comité Exécutif d'un rassemblement)).

Voir aussi la Règ. 3.2 de cette S.R.

Règ. 16 Annulation du rassemblement

D'accord avec l'Art. 2.7 de la Partie Générale du CTG, l'Organisateur peut annuler ce rassemblement:

- si, à la date de clôture des inscriptions le nombre de celles-ci est inférieur à 200.
- dans le cas de nécessité absolue.

Dans le cas de l'annulation du rassemblement par une quelconque raison (Covid ou autre), les participants ayant transmis leurs formulaires et les montants d'inscription avant la date de clôture des inscriptions, en seront notifiés et remboursés du montant total (100%) à travers leurs FMN ou directement par l'Organisateur, en dépendant de comment ils avaient payé à l'origine.

Règ. 17 Général

L'arrivée la plus avancée possible sera le 20 Juin 2023.

Seuls les participants ayant réservé leur hébergement à travers l'Organisateur seront autorisés à utiliser les bus navettes officiels.

Dans le cas d'annulation d'une inscription individuelle, elle devra être faite à travers la FMN du participant, ou directement auprès de l'Organisateur (pour participations individuelles) et



doivent lui être envoyées en utilisant les données de contact spécifiées dans le Règ. 1.1 (de préférence par courrier électronique)

Si l'annulation est envoyée:

- au plus tard le 1 Mai 2023
 - o dans ce cas le 90% du coût d'inscription, de l'hébergement et d'autres services déjà payés sera remboursé.
- entre le 2 Mai et le 1 Juin 2023
 - o dans ce cas 50% des coûts sera remboursé
- après le 1 Juin 2023
 - o remboursement pas possible
- En cas de COVID du participant, 50% du coût d'inscription sera remboursé, si des documents officiels l'attestant issus en langue anglaise par l'Organisme Sanitaire de l'état concerné sont présentés.
 - o Autres cas acceptés:
 - Ressortissants d'un pays interdits de voyager (documentation à presenter: régulations du pays concerné)
 - Pays participant dont les ressortissants son interdits d'entrée en Espagne (documentation à presenter: régulations du pays)

Les participants accordent à l'Organisateur et à la FIM ou à ses organes désignés le droit d'utilisation de leur image et de celle de leur motocyclette sans limitation de leurs droits de publicité et d'usage commercial. Ceci comprend les possibles rétransmissions en direct ou enregistrées aussi bien que d'autres transmissions ou reproductions de l'évènement.

Règ. 19 Comportement du conducteur et protection de l'environnement

Les participants de Rally FIM sont des ambassadeurs de leurs pays et sont supposés d'avoir de la consideration des autres usagers de la route selon l'Art. 3 de la Partie Générale du CTG.

Recommandations aux usagers de la Route

Montrer du respect sur les routes

- Les motocyclistes individuels doivent développer des habitudes de conduite assurant leur complète intégration avec les autres types de véhicules utilisant la route.
- Conduire en sécurité et en évitant des conduits agressives et compétitives.
- Utiliser seulement des routes ouvertes aux motocyclistes.
- Conduire comme un professionnel en circulant de façon tranquille et non obstaculisante lorsqu'ils circulent en groupe.
- Se rappeler que nos villes et nos routes ne sont pas des circuits.

Nuisance sonore

- Conduire poliment et limiter la pollution sonore en n'utilisant l'avertisseur qu'en cas de danger.
- Utiliser un silencieux d'échappement d'origine ou autre système d'échappement non bruyant, et maintenir les équipements audio à bas volume.

Soin de l'environnement



- Économiser le carburant et réduire la pollution en évitant des temps au régime de ralenti inutilement longs.
- Respecter la nature en ne pas circulant sur des chemins non goudronnés qui risquent d'être endommagés au-delà de leur restauration naturelle.
- Protéger la vie sauvage et son habitat naturel en conduisant de façon intelligente.
- S'assurer que votre huile, pneumatiques, batteries et autres produits recyclables sont déposés dans des endroits aptes à leur recyclage.
- Encourager une utilisation rationnelle du carburant et une économie d'espace en utilisant des motocyclettes au lieu de voitures.

Zaragoza, 25-Novembre- 2022

Directeur du FIM-Rally 2023:

Roberto Royo-Villanova Martinez

Directeur Adjoint

Jose M^a Usón Jimenez

Président du Jury FIM 2023:

Niels Hansen